



Luxembourg, le 6 février 2018

---

Communiqué de presse

Présence non-étiquetée de l'allergène «gluten » dans des chips de maïs « Tortilla » en vente dans différents magasins au Luxembourg

---

Les autorités de sécurité alimentaire ont été informées par le système d'alerte rapide de la Commission européenne et par les entreprises concernées, du rappel des chips de maïs bio à cause de la présence non-étiquetée de gluten dans les produits.

Les produits ont été commercialisés au Luxembourg dans les magasins Delhaize et Colruyt. Ils ont été retirés de la vente mais une grande partie a été vendue.

Pour cette raison, les autorités luxembourgeoises de sécurité alimentaire recommandent aux consommateurs qui présentent une intolérance au gluten de ne plus consommer et de ramener au point de vente, où il leur sera remboursé, les produits suivants:

Marque :	Boni Selection Bio
Dénomination :	Tortilla Rolls à la tomate
Date limite de consommation :	29/05/2018

Marque :	Delhaize Bio
Dénomination :	Tortilla chips chili bio
Date limite de consommation :	28/05/2018 et 29/05/2018
Dénomination :	Tortilla chips nature bio
Date limite de consommation :	27/05/2018 et 12/06/2018

Pour les autres consommateurs, les produits peuvent être consommés sans danger.

Seulement les denrées mentionnées avec les dates indiquées sont concernées.

Communiqué par le Ministère de la Santé.

Pour des renseignements supplémentaires veuillez contacter :

**Division de la sécurité alimentaire**

☎ : 24775625

secualim@ms.etat.lu

ou consulter le site : [www.securite-alimentaire.lu](http://www.securite-alimentaire.lu)